



---

## 24<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme

Point 1 de l'ordre du jour : Décisions et conclusions

### Continuation de la grave détérioration de la situation des droits de l'homme et humanitaire en République arabe syrienne

Genève, le 27 septembre 2013

Commentaire général de la Suisse sur l'adoption du projet de résolution L.38

---

Monsieur le Président,

La délégation suisse remercie les auteurs principaux de la résolution relative à la situation en République arabe syrienne.

La Suisse est alarmée par la détérioration continue de la situation humanitaire en Syrie et déplore les violations et les abus des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui continuent d'y être commis au quotidien. Il est important que les violences cessent, que toutes les mesures pour trouver une solution politique soient prises et que les auteurs des crimes soient poursuivis. L'appel à un accès au territoire syrien en faveur de la Commission d'enquête et la condamnation forte de l'usage d'armes chimiques sont aussi fondamentaux. Ces éléments sont contenus dans la résolution, c'est pourquoi la Suisse va appuyer son adoption.

Néanmoins, la Suisse regrette que la résolution ne mette pas suffisamment en exergue deux éléments clés à ses yeux, à savoir l'exigence de justice et la nécessité d'une solution négociée.

Pour ma délégation, il est de la responsabilité de ce Conseil de montrer la voie en matière de reddition de compte. Notre résolution devrait, face à l'impunité généralisée qui règne en Syrie depuis le début de la crise, insister sur la nécessité de traiter cette question sur le plan international, plus spécifiquement par un transfert de la situation à la Cour pénale internationale. Le paragraphe de la résolution qui traite de cette question aurait dû au moins être complété par l'un ou l'autre paragraphe spécifique qui se trouve dans les résolutions antérieures.

Pour ce qui est de la question du processus de paix, la Suisse salue le fait que cet élément soit mentionné dans la résolution et qu'un amendement oral ait été introduit par les initiants afin de renforcer le paragraphe préambulaire y relatif. Ma délégation regrette cependant que, compte tenu du très large soutien transrégional qui s'est exprimé sur ce point lors des consultations informelles et du moment déterminant auquel nous nous trouvons à cet égard, un paragraphe opératif soutenant fortement les efforts du représentant spécial commun des Nations Unies et de la Ligue des Etats Arabes pour la Syrie n'a pas pu être inséré.